



Site internet compte bancaire dégradé

Par **cherriberry**, le **03/05/2023** à **12:47**

Bonjour,

Ma banque a bloqué le fait de pouvoir faire des virements via internet sans préavis du fait qu'il lui manquait un document (certification de résidence fiscale). Le compte est largement alimenté.

Ce document lui a été retourné le vendredi 28/04/2023 à 12h10. J'ai pu avoir un conseiller de l'agence par téléphone que le jour même à 11h50.

Effectivement, ils ne répondaient pas à mes appels depuis le mercredi 26/04/2023, j'ai du passer par un conseiller "national" pour faire pression. Nous sommes le 03/05/2023, le compte est toujours en lecture "seule". Ils me répondent qu'ils sont en attentes de la validation du document par le service adéquate pour pouvoir réactiver le compte. Ma question est de savoir si c'est bien légale de pouvoir retirer le fait de pouvoir des virements par internet ? Ne peuvent ils vraiment pas en agence faire le nécessaire pour réactiver ?

Cordialement,

Par **Visiteur**, le **03/05/2023** à **13:04**

Bonjour,

Ne mettez pas votre nom sur un forum public.

Oui la banque a le droit de supprimer certains services si les conditions pour y avoir droit ne sont pas remplies.

Vous pouvez relire les conditions d'utilisation de votre compte.

Si vous voulez faire un virement, vous pouvez aussi le demander en agence, mais c'est payant en général, et aux heures d'ouverture bien sûr. Pour une banque en ligne ... pas d'autre solution que patienter.

Par **cherriberry**, le **03/05/2023** à **14:05**

Bonjour,

Merci de ce retour rapide.

Je me suis biensûr rendu dans l'agence la plus proche pour effectuer les virements urgents.

Ceci dit, je trouve le procédé plus ou moins irresponsable.

La veille d'un long week-end en fin de mois, de faire les paies pour les salariés, et le sérieux auprès de mes fournisseurs.

Bonne journée.

Cordialement,

PS : j'ai ma réponse mais je ne vois pas de bouton "résolu".